

## QUELLES SONT LES DÉMARCHES CONSULAIRES À EFFECTUER POUR UN JEUNE SIERRA LÉONNAIS ?

Éditée en 03/2026

### Les démarches à l'Ambassade de la Sierra Léone

Il est important que le jeune puisse effectuer des démarches afin d'assurer la reconstitution de son état civil pour avoir des documents prouvant son identité tout au long de son parcours en France. Ces démarches doivent être effectuées auprès de l'ambassade ou du consulat de son pays d'origine.

**Un jeune sierra léonais pourra solliciter une carte consulaire et un passeport. Les démarches devront être effectuées à l'Ambassade de la Sierra Léone en Belgique.**

*Attention : les pratiques consulaires peuvent évoluer très rapidement et régulièrement.*



### COMMENT OBTENIR UNE CARTE CONSULAIRE ?

#### Quels sont les documents nécessaires pour obtenir une carte consulaire ?

- Un acte de naissance;
- 3 photos d'identité ;
- Attestation de scolarité ou d'apprentissage ;
- Attestation d'hébergement ;
- Attestations et documents justifiant de la prise en charge à l'ASE ;
- Frais de dossier (en espèce ou carte bancaire);
- Un formulaire à compléter (remis sur place).

#### Comment effectuer la demande de carte consulaire ?

Attention, aucun consulat de la Sierra Leone n'existe en France. Aussi, il sera nécessaire de se déplacer à l'Ambassade de la Sierra Léone, en Belgique, **du lundi au vendredi, de 10h à 13h**, sans rendez-vous, à cette adresse :



**Ambassade de la Sierra Léone : 410 avenue de Tervueren Laan, 1150 Bruxelles**



**Tout ressortissant étranger mineur doit être titulaire d'un DCEM et d'un passeport pour sortir du territoire français. Ainsi, il est déconseillé de se rendre en Belgique sans ces documents, raison pour laquelle le Consulat accepte que les travailleurs sociaux effectuent la démarche en leur nom (se déplacent sans eux) en se munissant d'une procuration signée par le jeune accompagné d'une photo.**

Ainsi, le travailleur social devra se rendre au consulat, sans rendez-vous, y déposer les documents cités ci-dessus et régler les frais de dossier à payer en espèce ou en carte bancaire.

La carte consulaire prend la forme d'un document A4, déclinant l'état civil du jeune et comportant une photographie.

### COMMENT OBTENIR UNE ATTESTATION DE NON DELIVRANCE PASSEPORT ?

L'ambassade de Sierra Léone à Bruxelles ne délivre pas de passeport mais accepte de délivrer une attestation de non délivrance de passeport

#### Quels sont les documents nécessaires pour obtenir une attestation de non délivrance de passeport ?

Les documents à réunir et présenter sont les mêmes que pour la demande de carte consulaire.

#### Comment effectuer la demande d'attestation de non délivrance de passeport ?

Il convient de se présenter au Consulat à Bruxelles, sans rendez-vous, et demander en même temps que la carte consulaire la délivrance d'une attestation de non délivrance de passeport.

Celle-ci est délivrée contre la somme de 80€ à régler sur place.

COMMENT OBTENIR UN PASSEPORT ?

Quels sont les documents nécessaires pour obtenir un passeport ?

- Un acte de naissance
- La carte consulaire
- Justificatif de domicile / attestation d'hébergement

Comment effectuer la demande de passeport ?

L'ambassade de Sierra Léone à Bruxelles ne délivre pas de passeport.

La demande de passeport devra être traitée avec la famille restée sur place en Sierra Léone, en leur transmettant, via WhatsApp, leur carte consulaire et leur acte de naissance, afin que le passeport puisse être fabriqué dans leur pays d'origine et envoyé par voie postale au domicile du jeune.



Fiches connexes :

- Quelles sont les conditions de validité d'un document d'état civil étranger devant les autorités françaises ?
- Quels sont les éléments à vérifier sur les actes d'état civil ?

COMMENT LÉGALISER LES DOCUMENTS SIERRA LEONAI ?

Les documents sierra léonais **doivent être légalisés**.

La demande de légalisation devra être effectuée auprès du Ministère des affaires étrangères en Sierra Léone et la surlégalisation à l'ambassade de France à Conakry, en Guinée (il n'y a pas de consulat de France en Sierra-Léone).

La surlégalisation sera à effectuer sur place pour **un montant de 80 euros** (à régler en espèces ou en carte bancaire).

Cf / *Récapitulatif des actes à légaliser ou apostiller selon le pays d'émission :*

[https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/leg\\_-\\_tableau\\_recapitulatif\\_droit\\_conventionnel\\_-\\_14-05-19\\_cle8c5df7.pdf](https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/leg_-_tableau_recapitulatif_droit_conventionnel_-_14-05-19_cle8c5df7.pdf).

Ambassade du Pakistan : 18, Rue Lord Byron,



Horaires d'ouverture de l'Ambassade de la Sierra Léone :

**Mardi au vendredi de 10h à 13h**

Numéro à l'international : **+32.2.771.0053**

Courriel : **sierraleoneembassy@brutele.be**



PLATEFORME RENÉ CASSIN

40, rue Jean de La Fontaine - 75016 Paris

07 64 43 35 17 - [rene.cassin@apprentis-auteuil.org](mailto:rene.cassin@apprentis-auteuil.org)

06 61 71 15 63 - Numéro réservé aux centres maternels - [centremat.prc@apprentis-auteuil.org](mailto:centremat.prc@apprentis-auteuil.org)

